



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SUD SAINTE BAUME**

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	3
LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2026	4
Le contexte économique et financier	4
SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE BAUME	5
Le contexte local	5
La situation globale des finances de la CASSB.....	6
Analyse des niveaux d'épargne.....	7
La gestion consolidée de la dette : photographie au 31/12/2026	7
L'encours de la dette de la CASSB	7
Répartition de l'encours par type de taux	9
Répartition de l'encours par prêteurs.....	10
Répartition de l'encours par durée résiduelle	10
Capacité de désendettement.....	11
Les données financières relatives aux ressources humaines.....	11
La structure des effectifs.....	11
Organisation du travail.....	14
HYPOTHESES ET ORIENTATIONS POUR LE BUDGET PRINCIPAL 2026	14
Recettes de fonctionnement.....	14
La fiscalité.....	14
Les dotations de l'Etat.....	15
REMBOURSEMENT DES BUDGETS ANNEXES	16
Dépenses de fonctionnement :	16
Evolutions notables.....	16
évolution des charges de personnel et des rémunérations.....	17
Options possibles et travaux en cours	19
BUDGETS ANNEXES	22
Budget annexe de collecte et traitement déchets ménagers et assimilés - OM	22
Budget annexe de l'eau.....	23
Budget annexe de l'assainissement	24
Budget annexe GEMAPI	25
Budget annexe transports.....	27
Budget annexe du tourisme.....	28
Budget annexe du SPANC	28
CONCLUSION	29

PREAMBULE

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est une étape obligatoire et préalable au vote du Budget Primitif (BP), prévue par le code général des collectivités territoriales (CGCT). Les orientations budgétaires doivent faire l'objet d'un débat au sein du conseil communautaire dans les 10 semaines qui précèdent le vote du BP.

Le DOB a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux conseillers communautaires les informations qui leur permettront d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget primitif. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice suivant mais aussi pour les années futures, en fonction des priorités et des choix budgétaires proposés par l'exécutif.

Il s'appuie, principalement, sur des analyses du monde économique national et international, sur le contexte institutionnel des collectivités locales, ainsi que sur des analyses rétrospectives et prospectives des budgets locaux.

Le débat, et donc le présent rapport, portent à la fois sur le budget principal et sur les sept budgets annexes de l'EPCI. Il est élaboré dans l'attente des dispositions de la Loi de Finances pour 2026. Cette année, le contexte national est particulièrement instable : au moment de la rédaction du présent rapport, la France vient tout juste de sortir d'une séquence politique inédite, marquée par la démission éclair de Sébastien LECORNU, moins de 14 heures après l'annonce de son gouvernement, suivie de sa reconduction quelques jours plus tard comme Premier ministre. Cette succession d'événements, sur fond d'Assemblée nationale sans majorité claire depuis la dissolution de juin 2024, illustre la fragilité de l'exécutif et l'incertitude qui pèse sur les orientations à venir. Le chef du gouvernement a été chargé de constituer une nouvelle équipe dans l'urgence, avec pour priorité l'adoption du budget 2026, et confirme la contribution des collectivités territoriales à l'effort national de redressement des finances publiques.

Par ailleurs, ce rapport intervient à six mois des élections municipales, ce qui ajoute un niveau d'incertitude supplémentaire. L'absence de visibilité sur les priorités du futur exécutif local, combinée à un contexte institutionnel instable, rend difficile l'anticipation des orientations financières et des politiques publiques à venir.

Dans ce contexte, il a été décidé d'adopter les budgets primitifs en décembre 2025. Cette anticipation permettra au nouvel exécutif, qui sera élu en mars 2026, de disposer des résultats de l'exercice 2025 et de bénéficier du temps nécessaire pour élaborer les budgets supplémentaires, en cohérence avec ses orientations politiques et à la lumière des arbitrages de la Loi de Finances pour 2026.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a complété les dispositions du CGCT relatives à la forme et au contenu du DOB.

Les projets de budget primitif des huit budgets de la CASSB sont en cours d'élaboration et seront présentés au conseil communautaire le 15 décembre 2025.

Pour mémoire, il est à noter que les délais de convocations des budgets primitifs sont de douze jours avant la séance du conseil communautaire dédié.

LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2026

LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Depuis 2020, la France est confrontée à une succession de crises majeures – sanitaires, économiques, sociales et géopolitiques – qui ont profondément marqué son paysage institutionnel et budgétaire. À la pandémie de la Covid-19 ont succédé des tensions internationales d'une intensité inédite, avec notamment le conflit russo-ukrainien toujours en cours, les instabilités persistantes au Moyen-Orient, et plus récemment, une recrudescence des tensions en Asie et en Afrique.

Bien que la crise sanitaire semble désormais maîtrisée, elle a mis en lumière la nécessité d'adopter une approche budgétaire prudente, fondée sur des hypothèses ajustables et réalistes. La crise géopolitique mondiale, quant à elle, continue de peser sur les équilibres économiques, énergétiques et sociaux, avec des répercussions directes sur les finances publiques.

En France, la crise politique qui persiste à la date de clôture du présent rapport renforce l'incertitude institutionnelle. À cela s'ajoute un niveau d'endettement historiquement élevé, atteignant au premier trimestre 2025 plus de 3 345 milliards d'euros, soit 114 % du PIB.

Ce contexte instable appelle à une vigilance accrue dans l'élaboration des budgets, en privilégiant la souplesse, la réactivité et la prudence dans les choix financiers.

Les grandes lignes du projet de Loi de Finances pour 2026 ne sont pas connues, malgré cela certaines inquiétudes pour l'avenir sont d'ores et déjà réelles :

- La Banque Postale alerte sur la perte progressive de l'autonomie fiscale des collectivités.
- La fiscalité locale est de plus en plus remplacée par des dotations ou des fractions de TVA, réduisant les marges de manœuvre des élus.
- Le futur gouvernement va-t-il demander aux collectivités de réduire leurs dépenses, ou va-t-il « *peser sur les recettes* », via une reconduction du « Dilico » (prélèvement sur les recettes de plusieurs milliers de collectivités) ?
- Autre inquiétude : sur le premier semestre 2025, les rentrées de TVA sont en nette baisse (- 1,1 %). Les versements faits aux collectivités en contrepartie de la suppression de la CVAE et de la taxe d'habitation, indexés sur la TVA, pourraient donc « *évoluer négativement* ».

Le projet de loi de Finances n'est pas connu au moment de la rédaction du présent ROB, mais certaines perspectives 2026 et au-delà peuvent être avancées :

- Incertitudes sur les arbitrages budgétaires du futur gouvernement.
- Hausse continue des cotisations CNRACL prévue, impactant la masse salariale locale.
- Risques de réduction des dotations d'investissement et du Fonds vert.
- La DGF pourrait être gelée, entraînant une baisse des dotations forfaitaires et de compensation.

En résumé, les perspectives budgétaires sont préoccupantes, notamment en raison de la perte d'autonomie fiscale et des incertitudes budgétaires à venir. Les élus locaux pourraient se retrouver sans visibilité claire à l'approche des élections municipales.

Dans ce contexte, une grande vigilance s'impose dans l'élaboration des budgets locaux, alors même que le calendrier de présentation du projet de loi de finances pour 2026 reste incertain. La reconduction du Premier ministre intervient à un moment clé du cycle budgétaire, alors que le gouvernement réaffirme sa volonté de contenir la progression des dépenses publiques, dans un environnement économique marqué par un ralentissement de la croissance.

L'absence de loi de finances définitive rend l'exercice particulièrement complexe, tant la dépendance des collectivités aux ressources d'origine étatique s'est accrue ces dernières années. Pour la CASSB, les fractions de TVA, venant en compensation de la taxe d'habitation et de la CVAE, représentent 42 % de ses recettes fiscales.

Par ailleurs, dans l'hypothèse d'une participation au dispositif Dilico – si celui-ci devait être reconduit et augmenté– la CASSB pourrait voir ses ressources amputées jusqu'à 860 K€.

Enfin, bien que le budget principal de la CASSB bénéficie de marges de manœuvre renforcées depuis la hausse des taux de fiscalité intervenue en 2024, certains projets structurants d'envergure pourraient, à moyen terme, venir les réduire significativement. Cela appelle à une vigilance accrue dans la programmation pluriannuelle des investissements.

SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE BAUME

LE CONTEXTE LOCAL

A sa création en 1994, la Communauté de Communes Sud Sainte Baume intégrait les 5 communes suivantes : La Cadière-d 'Azur, Le Castellet, Evenos, Riboux et Signes. Son périmètre s'est agrandi en 1996 avec l'adhésion de la commune du Beausset puis en 2002 avec celle de Saint-Cyr-sur-Mer. Suivront ensuite les communes de Bandol en 2011 et celle de Sanary-sur-Mer en 2013. En janvier 2015, la Communauté de Communes Sud Sainte Baume devient Communauté d'Agglomération, avec des compétences élargies.

Les élargissements successifs de compétences, la situation littorale entre deux Métropoles ainsi que le fort rayonnement touristique de la CASSB sont à la fois une opportunité et un enjeu pour son développement, tant au niveau de l'adaptation de la structure, du dynamisme économique du territoire, du développement de l'offre et de la qualité de service à la population, ou des synergies et mutualisations avec ses communes membres.

Il est à noter la montée en puissance de la CASSB et la multiplication des projets depuis ces 3 dernières années.

Cette nouvelle action politique s'inscrit dans un environnement administratif qui reste incertain et contraignant (évolution constante des normes, réformes fiscales, devenir des dotations, crises internationales, forte inflation ...) et une exigence croissante de transparence envers les contribuables sur le coût des politiques publiques.

La trajectoire retenue est de poursuivre le désendettement en réduisant, voire annulant le recours à l'emprunt à chaque fois que cela sera possible en raison de taux toujours hauts et en consommant les excédents très importants pour certains budgets.

Les emprunts d'équilibre qui seraient inscrits dans les projets de budgets primitifs seront réexaminés lors des budgets supplémentaires afin d'être réduits autant que possible avec la reprise des résultats.

Il y aura pour certains budgets la possibilité d'investir encore lors du budget supplémentaire et la reprise des excédents à la suite du vote du Compte Administratif 2025.

LA SITUATION GLOBALE DES FINANCES DE LA CASSB

La CASSB gère un budget principal d'environ 59 M€ en 2026 et 7 budgets annexes de 57 M€, soit un total global de 116 M€, hors excédents reportés.

Depuis deux exercices, le constat reste inchangé : les dépenses de fonctionnement du budget principal demeurent structurellement rigides, en raison notamment des attributions de compensation, de la contribution au SDIS, du FNGIR, du FPIC, ainsi que des subventions versées aux budgets annexes (tourisme, transports). À cela s'ajoutent des hausses de charges liées à l'exercice des compétences de la CASSB, mais aussi à des facteurs extérieurs (inflation, revalorisations réglementaires, etc.).

Dans le même temps, les marges de manœuvre sur les recettes reposent essentiellement sur la fiscalité, dans un contexte de perte d'autonomie financière.

Par ailleurs, plusieurs projets structurants identifiés depuis plusieurs années peinent à se concrétiser dans les délais initialement envisagés, en raison de leur complexité, de l'évolution des coûts ou encore de l'instabilité des dispositifs de financement. Leur mise en œuvre progressive continue néanmoins de mobiliser des ressources importantes.

Ce contexte appelle, pour 2026, à la construction d'un budget prudent et réaliste, intégrant :

- Une juste évaluation des charges transférées ;
- Pas d'augmentation d'impôt ;
- La prise en compte des projets en cours et à venir : plan de mobilité, itinéraires cyclables, actions en faveur de l'habitat, gestion du trait de côte, PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations), etc...

Aussi, il est proposé pour 2026 et dans la continuité de l'année précédente, d'inscrire les budgets de la CASSB dans le respect des orientations suivantes :

- Maitrise des dépenses de fonctionnement ;
- Optimisation des sources de recettes ;
- Pas d'augmentation des taux des taxes intercommunales ;
- Recours raisonné à l'emprunt ;
- Priorisation des grands travaux engagés sur le territoire ;
- Respect des principaux ratios financiers.

A cela s'ajoute la mise en place d'une politique de provisions semi-budgétaires dans un principe de prudence.

Depuis 2019, la CASSB vote en plus de son budget Principal :

- Un budget annexe de la Collecte et traitement des ordures ménagères (OM) ;
- Un budget annexe de l'Eau ;
- Un budget annexe de l'Assainissement ;
- Un budget annexe de la Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI).
- Un budget annexe du Transport ;
- Un budget annexe du Tourisme ;
- Un budget annexe du Service public d'assainissement non collectif (SPANC) ;

Les épargnes

Épargne de gestion :

Elle correspond au différentiel entre les produits courants et les charges courantes, indépendamment des opérations financières. Son emploi est d'assurer le règlement des intérêts.

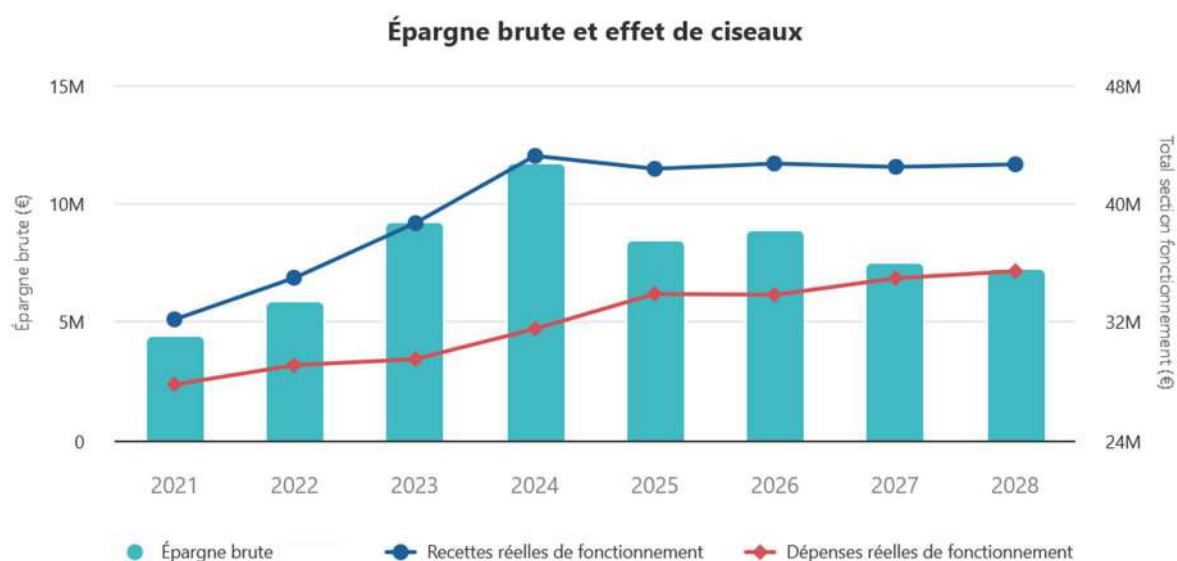
Épargne brute :

Elle correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts dus. Elle est un indicateur de l'aisance de la section de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.

Épargne nette/disponible :

Elle représente la ressource disponible susceptible d'être réinvestie dans les équipements et/ou dans le fonds de roulement. L'épargne brute amputée de l'amortissement de la dette, hors réaménagement financé par emprunt et remboursement de la dette récupérable, est appelée épargne nette. Cette épargne permet à la CASSB de pouvoir couvrir les investissements courants afin de dédier l'emprunt aux projets structurants.

Pour le budget principal :



Le taux d'épargne brute, qui permet d'analyser la santé financière d'une collectivité, et qui doit se situer de manière prudentielle au-dessus de 10 % se situe aux alentours de 19 % dans les prévisions pour 2026 du budget principal.

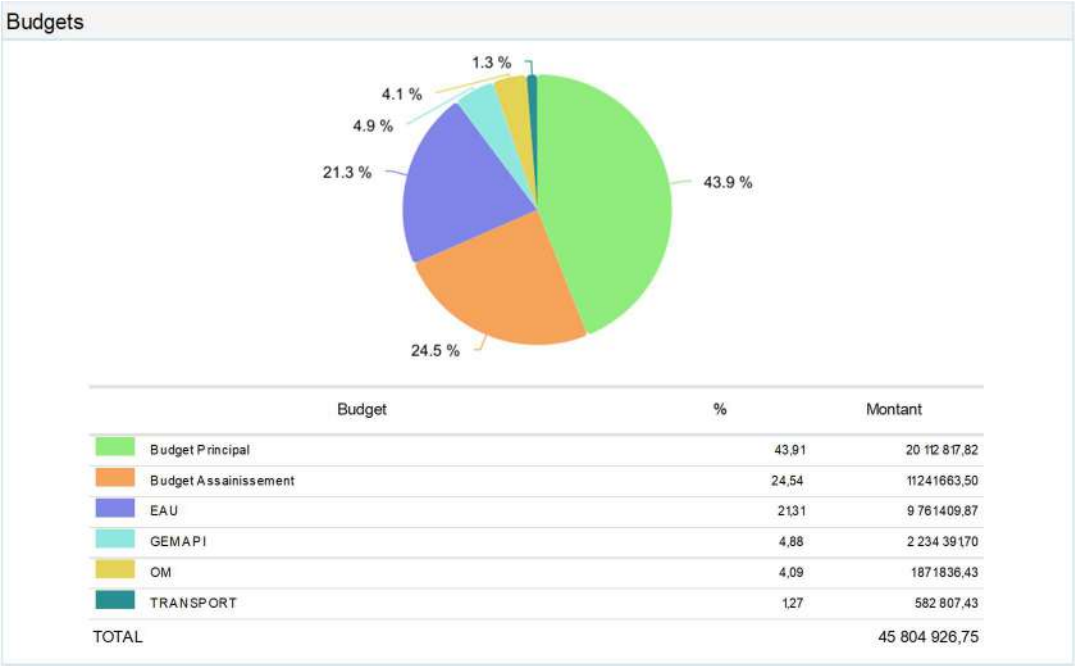
LA GESTION CONSOLIDÉE DE LA DETTE : PHOTOGRAPHIE AU 31/12/2026

L'ENCOURS DE LA DETTE DE LA CASSB

Au 31/12/2026, et en dehors de tout nouvel emprunt éventuel, l'encours de la dette consolidée devrait s'élever à 45 804 926,76 € contre 50 766 752,59 € au 31/12/2025.

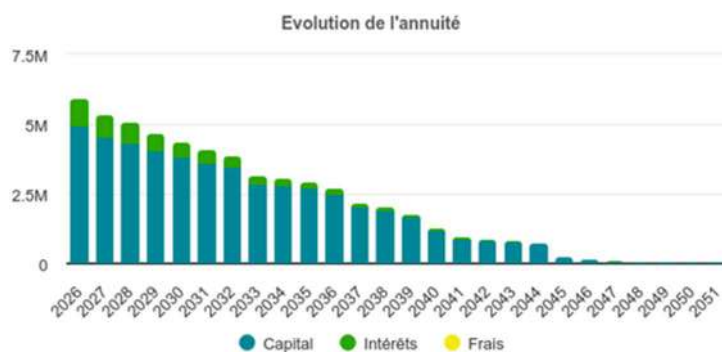
Le choix a été fait depuis 2022 d’amorcer et poursuivre un désendettement en ne contractant pas de prêt dans le contexte actuel de taux plus élevés. Au regard des dépenses d’équipement inscrites en 2026, des emprunts d’équilibre seront probablement nécessaires. Pour chacun des budgets concernés, la possibilité de réduire voire annuler le recours à l’emprunt sera étudiée en priorité lors de la reprise des excédents au budget supplémentaire 2026.

Présentation de la dette par budgets

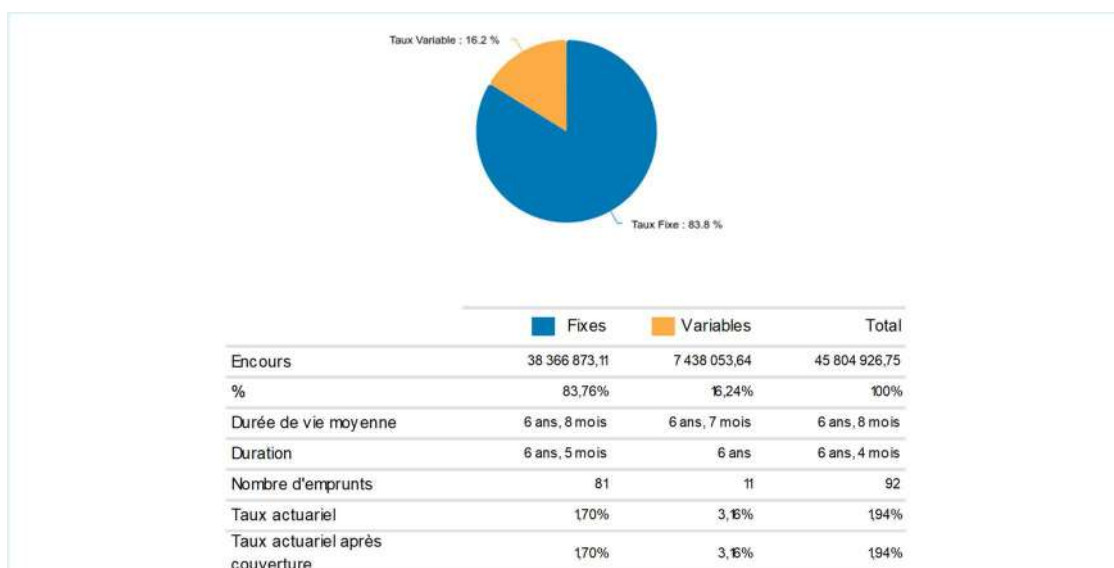


Evolution des annuités et des encours

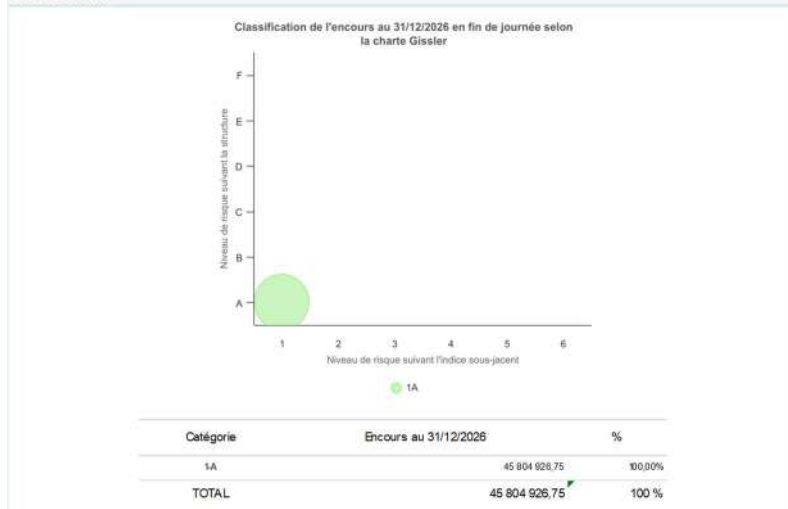




REPARTITION DE L'ENCOURS PAR TYPE DE TAUX

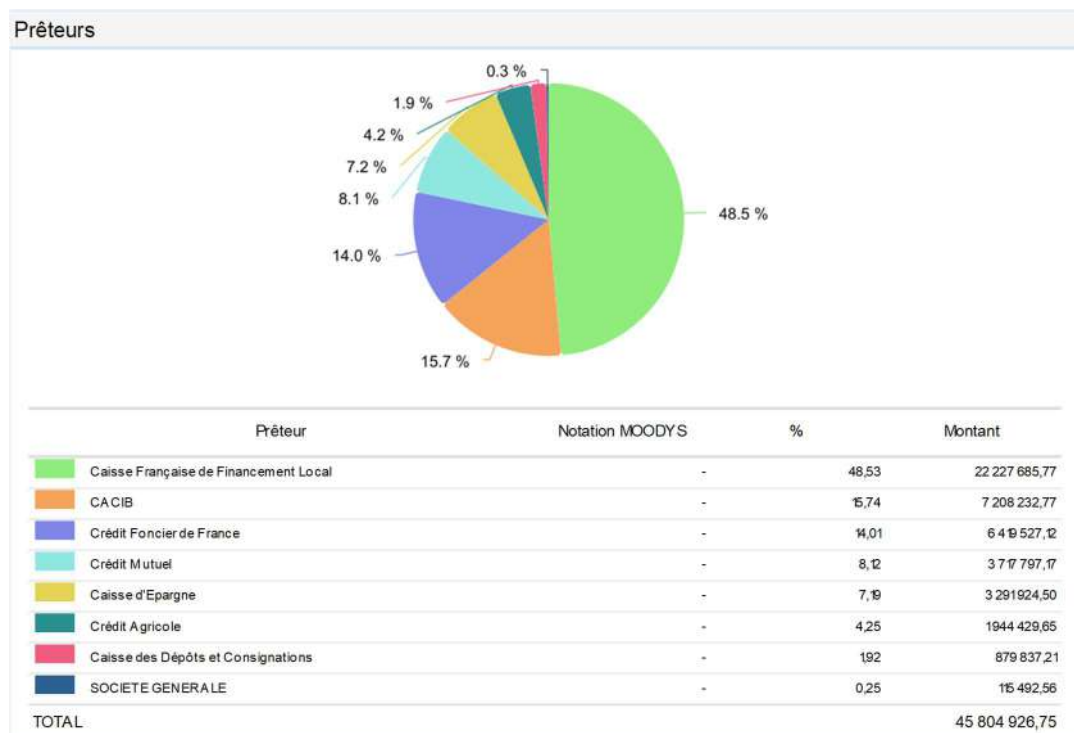


Charte Gissler

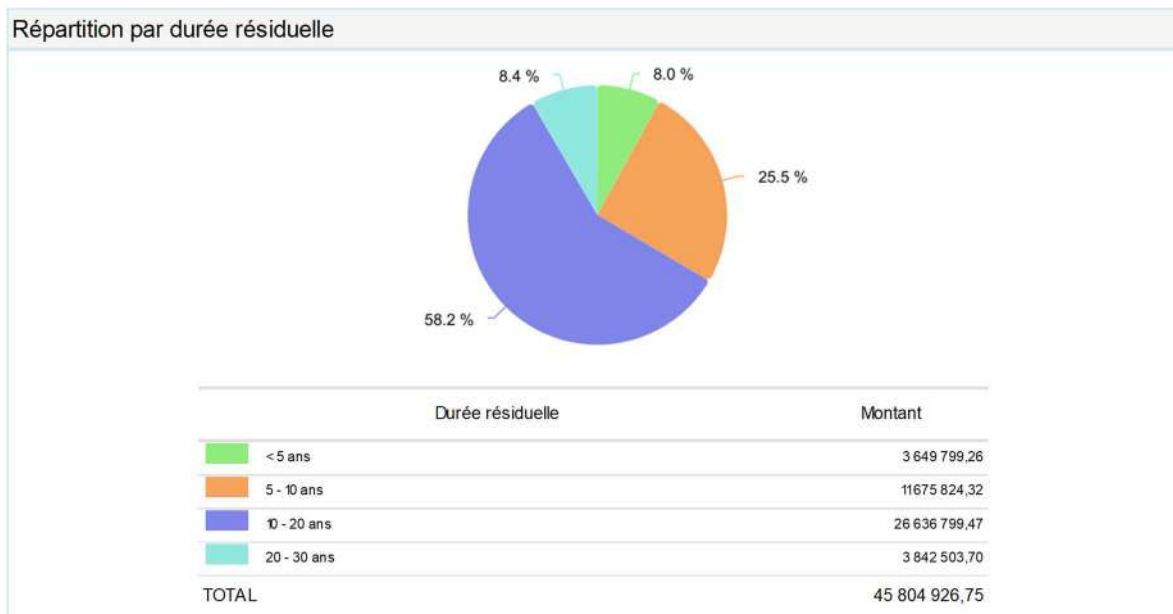


La charte de bonne conduite, dite « charte Gissler » qui consiste à classer les emprunts détenus par les collectivités en fonction de leur potentiel risque de taux, continue de faire état d'un recours à des produits très prudents. Ainsi, la totalité de l'encours détenu par la CASSB à ce jour est considérée comme non risquée (A sur l'échelle des risques de structure), étant composé d'emprunts à taux fixe ou variables simples.

REPARTITION DE L'ENCOURS PAR PRETEURS



REPARTITION DE L'ENCOURS PAR DUREE RESIDUELLE



CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La capacité de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de désendettement se situe à 11-12 ans.

Focus sur le budget principal :

	2021	2022	2023	2024	2025*	2026 prev
CRD au 31/12	30 380 497,25	28 366 606,42	26 333 237,86	24 280 584,26	22 207 107,11	20 112 817,82
Capacité de désendettement prévisionnelle	6,92	4,81	2,87	2,08	2,63	2,14

* CA anticipé

Par budget et en consolidé :

	BP	Eau	Asst	OM	Gemapi	Transports	Consolidé
Capacité de désendettement en année	2,42	2,72	3,42	1,01	5,64	2,26	2,60

LES DONNEES FINANCIERES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

A la date de référence du 30 septembre 2025, les effectifs budgétaires de la CA Sud Sainte Baume comptent 108 agents dont 15 agents détachés. L'évolution représente une augmentation d'environ 17 % entre 2024 et 2025 avec la création des emplois suivants :

5 pour les services opérationnels

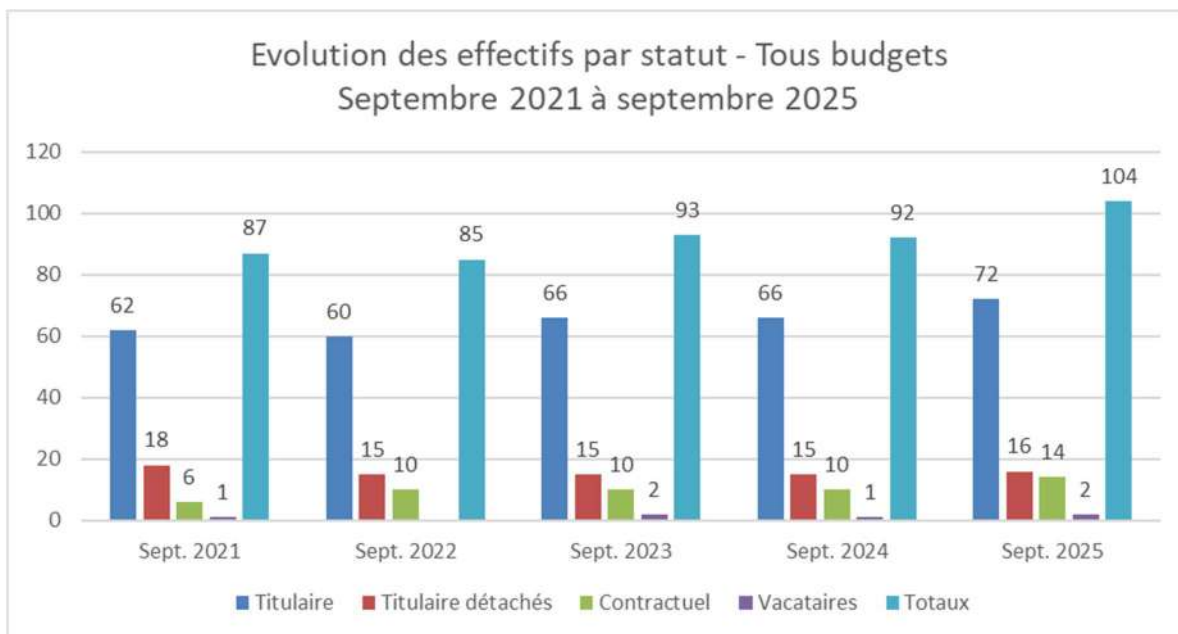
Instructeur droit des sols
Technicien voirie
Technicien réseaux humides
Chargé de mission habitat
Chargé de la promotion du territoire

9 pour les services supports

Juriste
Gestionnaire des assemblées
Directeur Adjoint des Ressources Humaines
Gestionnaire RH
Chargé de suivi des subventions
Directeur Adjoint des Finances
Directeur des Systèmes d'Information
Technicien informatique
Agent d'accueil

Cette politique de recrutement a été menée afin de répondre au projet de montée en compétence des services de la communauté d'agglomération pour mieux répondre aux enjeux du territoire. Parmi les recrutements listés ci-dessus, il est à noter que de nombreux recrutements étaient initialement prévus sur 2024 mais ont été pourvus sur 2025.

En 2025, il est à noter le départ de deux agents affectés au secrétariat du Cabinet et non-remplacés.

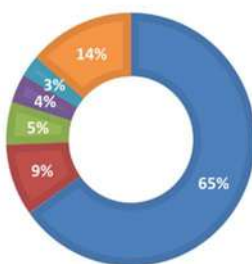


Les effectifs de la CA Sud Sainte Baume apparaissent relativement stables. Une hausse est à noter pour les années 2024 et 2025 en raison du plan de recrutement lancé sur la période. Les effectifs pour l'année 2025 sont indiqués à titre prévisionnel considérant que l'exercice n'est pas terminé.

Pour l'année 2026, les créations d'emplois devraient se limiter à des compétences très spécifiques portant notamment sur la gestion du trait de côte, la mobilité et les systèmes d'information géographique.

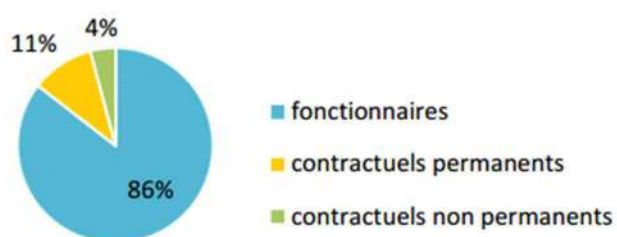
RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR BUDGET 2025

■ Principal ■ Ordures ménagères ■ Eau et Assainissement
■ Transport ■ Tourisme ■ Agents détachés



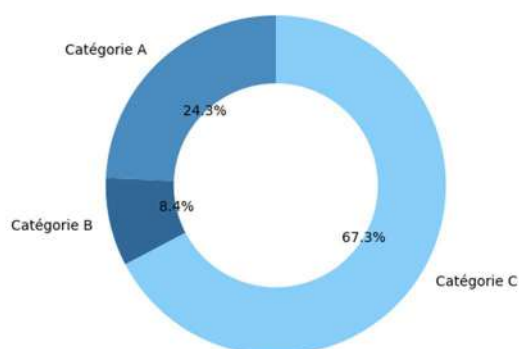
Les agents détachés représentent les agents pour lesquels la gestion du service a été externalisée dans le cadre de marchés publics ou de délégations de service notamment pour la collecte des ordures ménagères et la distribution de l'eau.

Répartition des effectifs par statut (septembre 2025)



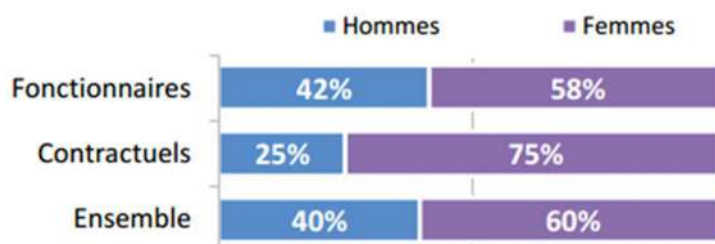
Un seul agent contractuel bénéficie d'un contrat à durée indéterminée.

Répartition des effectifs par catégorie - 2025

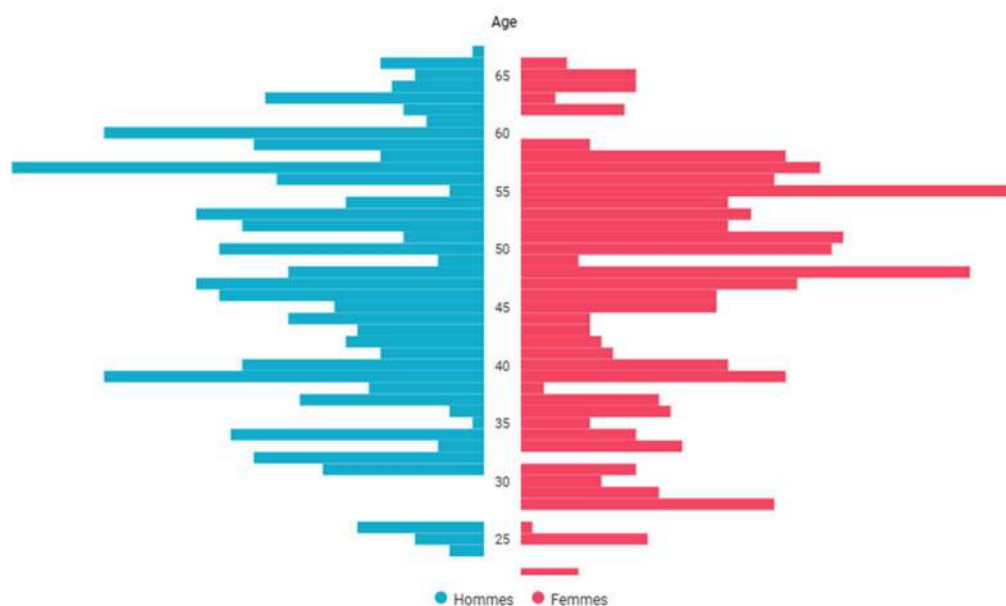


A l'instar des autres collectivités ou établissements de la fonction publique territoriale, les catégories B sont sous-représentées.

Répartition des effectifs par genre et par statut



Pyramide des âges au 30 septembre 2025



- ➔ Avec un âge moyen pour les femmes de 45 ans et de 46 ans pour les hommes, il est constaté un bon équilibre de la pyramide des âges.
- ➔ Au regard des effectifs actuels, deux départs à la retraite sont estimés à l'horizon 2030.

ORGANISATION DU TRAVAIL

Au sein de la CA Sud Sainte Baume, l'ensemble du personnel travaille dans le respect des 1607 heures par an conformément à la durée hebdomadaire moyenne de travail. Les agents peuvent choisir entre un cycle de travail à 35 heures hebdomadaires ou un cycle de travail de 39 heures hebdomadaires ouvrant droit à des ARTT.

L'organisation du travail intègre le dispositif du télétravail à raison d'un jour maximum par semaine, des horaires variables pour les services éligibles et du badgeage.

La mise à jour du règlement intérieur relatif au temps de travail est programmée pour la fin de l'année 2026.

HYPOTHESES ET ORIENTATIONS POUR LE BUDGET PRINCIPAL 2026

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LA FISCALITE

Les estimations sont faites à partir des bases fiscales notifiées 2025 sans prendre en compte de revalorisation des bases fiscales. Ce choix est fait par prudence, le projet de loi de Finances pour 2026 étant très incertain au moment de la rédaction de ce rapport et le contexte de participation des collectivités à l'effort de redressement des finances publiques étant toujours de mise.

Les taux restent inchangés. Soit pour rappel :

Rappel des taux	2022	2023	2024	2025	2026
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties	1%	1%	2%	2%	2%
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	3,51%	3,51%	4%	4%	4%
Taxe Habitation sur les Résidences Secondaires	7,27%	7,27%	10%	10%	10%
Cotisation Foncière des Entreprises	25,44%	25,44%	25,44%	25,44%	25,44%

Le produit de fiscalité directe dont le taux est voté estimé pour 2026 est le suivant :

	2022	2023	2024	2025	2026 prev
TFB 73111	1 463 700	1 580 295	3 293 467	3 390 940	3 390 940
TFNB 73111	30 934	31 538	37 662	38 324	38 324
THRS 73111	5 293 000	5 533 002	7 878 104	7 584 700	7 584 700
CFE 73111	5 975 856	6 697 544	8 298 015	8 568 446	8 568 446
Total	12 763 490	13 842 379	19 507 249	19 582 410	19 582 410

Certaines ressources fiscales indépendantes des taux votés sont estimées à la baisse selon la tendance observée. Les fractions de TVA venant en compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) et de la suppression progressive de la CVAE sont annoncées comme en baisse de 1,1% à ce jour dans les comptes de l'Etat à la date de rédaction de ce rapport. La même baisse est anticipée ici. Le montant global de ce chapitre est en conséquence revu à la baisse.

	2025 est	2026 prev
IDL 73111	19 582 410	19 582 410
IFER 73114	757 238	757 238
TASCOM 73113	388 105	388 105
Rôle suppl 7318	20 000	20 000
Tx add FNB 73111	154 861	150 000
Fract TVA nationale 7351 compensation TH	11 511 905	11 385 274
Fract TVA nationale 7352 compensation CVAE	3 945 413	3 902 013
TOTAL chapitre 73	36 359 932	36 185 040

LES DOTATIONS DE L'ETAT

	2023	2024	2025 est.	2026 prev
dont Dot. d'Intercommunalité (741124)	1 934 931	1 859 454	1 886 717	1 886 717
evol.n/n-1	-3,19%	-3,90%	1,47%	0,00%
dont Dot. Compensation groupement de communes (DCEPCI) (741126)	2 153 304	2 117 670	2 040 772	2 008 120
evol.n/n-1	-0,58%	-1,65%	-3,63%	-1,60%
dont part fonctionnement du FCTVA (744)	88 865	90 000	-	-
dont Dotation compensation TP (748312)	133 083	127 375	11 858	-
dont allocations compensatrices TFB et CFE (74832)	1 684 250	1 761 931	2 163 533	1 810 433
Chap 74- Dotations et subventions	5 994 433	5 956 430	6 102 880	5 705 270

Pour 2026, et d'après les prévisions du projet de Loi de Finances pour 2026 encore débattu actuellement, la dotation d'intercommunalité est estimée comme stable et la dotation de groupement des communes est revue à la baisse selon la tendance observée. Par prudence, la part du FCTVA en fonctionnement est annulée.

La dotation de compensation de la Taxe professionnelle (DCRTP) ayant fortement chuté en 2025 passant de 120 K€ à 5K€, est également annulée.

Enfin, les allocations compensatrices sont estimées à la baisse au regard de la proposition de baisse de 25% des allocations relevant des locaux industriels, soit environ 353 k€ en moins.

REMBOURSEMENT DES BUDGETS ANNEXES

Certaines fonctions ressources (finances, commande publique, informatique, ressources humaines) sont intégralement supportées par le budget principal alors même qu'elles sont mobilisées pour partie par les budgets annexes.

En conséquence, il est mis en place depuis 2025, une répartition équitable de ces charges entre les différents budgets de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume (CASSB). La mise en place de ces remboursements des budgets annexes vers le budget principal représente une recette d'environ 500 K€ pour le budget principal.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

EVOLUTIONS NOTABLES

Contribution au SDIS

Comme chaque année, cette contribution est en augmentation. Pour 2026, il est estimé une nouvelle augmentation de 2%, soit 75 k€ de plus par rapport à 2025.

Il est à noter que la CLECT du 3 décembre 2018 a arrêté le montant prélevé aux communes sur leur AC à hauteur de 2,5 M€.

en € - chap 65	2022	2023	2024	2025	2026
Contribution au SDIS	3 291 095	3 472 606	3 680 998	3 754 618	3 829 710
évol. n-1	2,43%	5,52%	6,00%	2,00%	2,00%

FPIC et FNGIR

en € - chap 014	2022	2023	2024	2025	2026
FPIC	952 171	973 078	1 023 078	1 128 727	1 245 327
	3,83%	2,20%	5,14%	10,33%	10,33%

La CASSB est contributrice au FPIC. Sa participation est en augmentation constante. Il est proposé d'anticiper une hausse pour 2026 du même pourcentage que celui observé en 2025, soit + 10,33 %, ce qui représente une augmentation de 116 K€.

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), chargé de compenser, pour chaque EPCI à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale, en application de l'article 78 de la loi de finances pour 2010, lui est figé depuis sa création, soit :

En € - Chap 014	2022	2023	2024	2025	2026
Reversement FNGIR	8 819 460	8 819 460	8 819 460	8 819 460	8 819 460

Pistes cyclables

Le schéma directeur cyclable a été adopté en mars 2025 et prévoit des investissements d'envergure pour la création d'itinéraires cyclables à hauteur de 40 M€ gérés en pluri annualité.

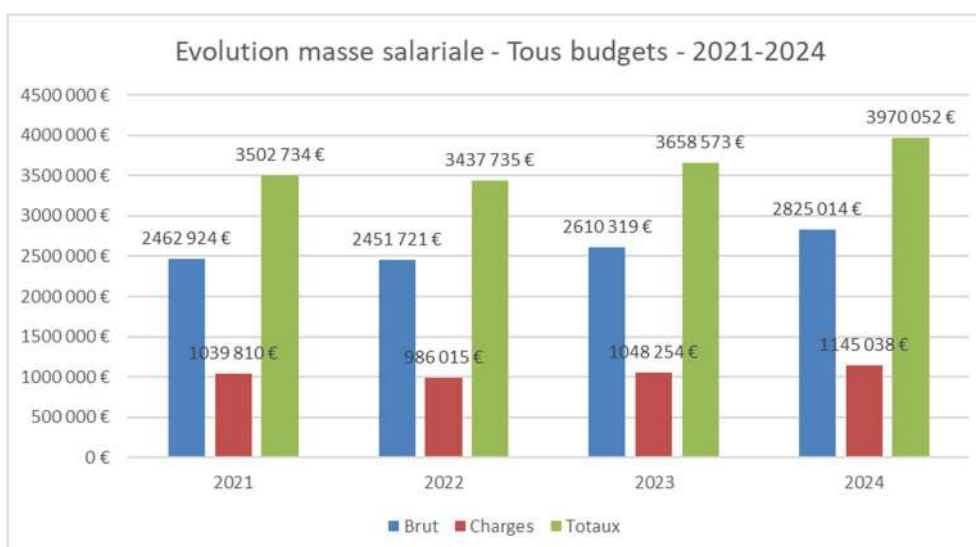
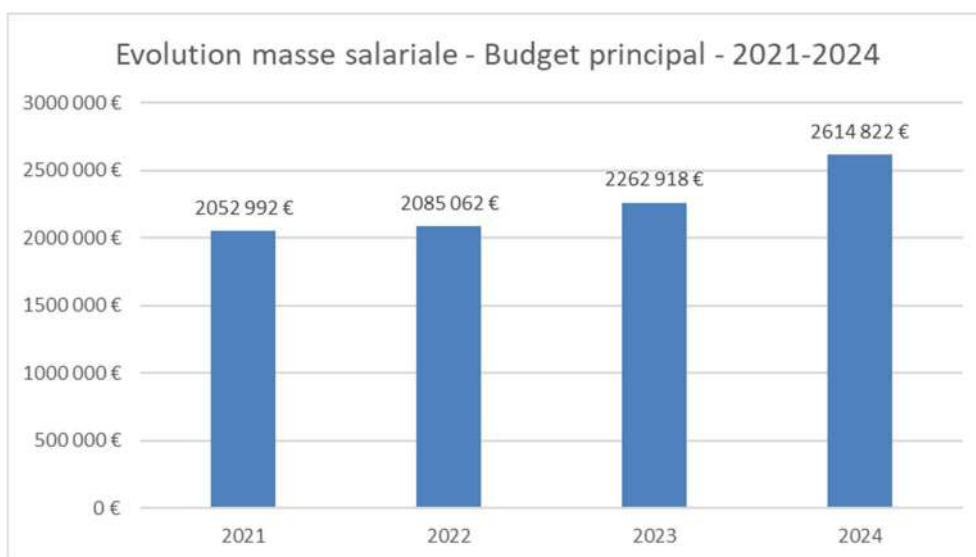
EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL ET DES REMUNERATIONS

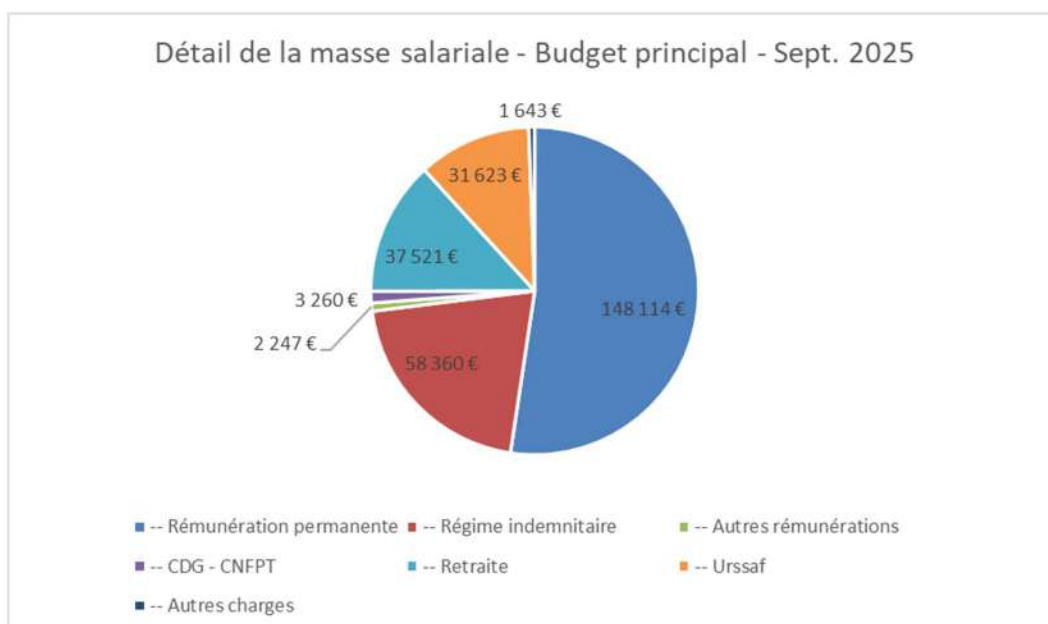
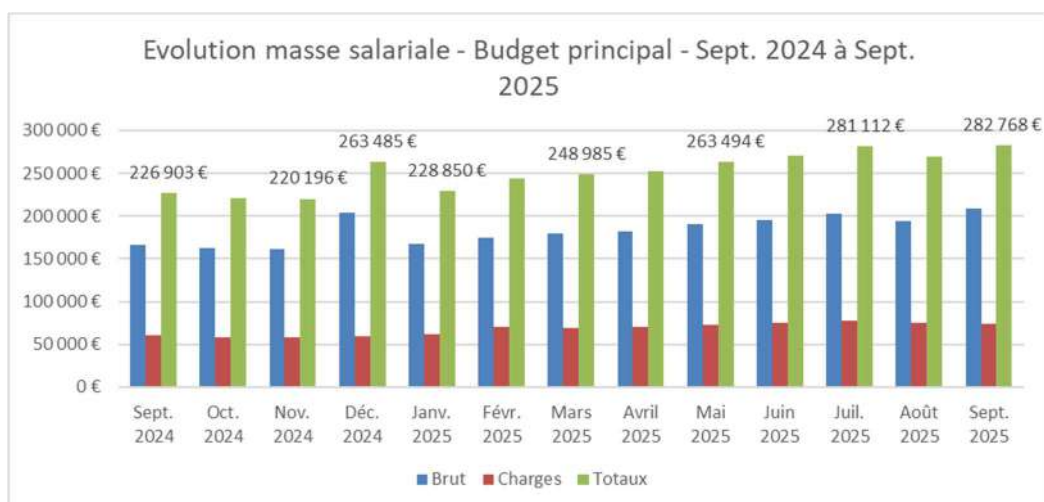
Les charges de personnel et des rémunérations constituent une part importante des dépenses d'une collectivité. La maîtrise de la masse salariale et de son évolution est un enjeu majeur pour la Direction Générale et la Direction des Ressources Humaines.

La prospective se doit d'intégrer notamment les hausses de cotisation (+3% des cotisations CNRACL pour l'année 2026 ce qui devrait représenter environ +60 000 €).

Le Glissement Vieillesse et Technicité (GVT indiciaire : échelons, grades, promotions, turn-over et effet de noria), issu du déroulement de carrière des agents s'élève à 2,5 % et représente environ 95 000 € pour le budget principal. Pour l'ensemble des budgets, le GVT est estimé à environ 120 000 €.

Au sein de la CASSB, les heures complémentaires et supplémentaires sont prioritairement récupérées.





Le régime indemnitaire constitue une part importante de la rémunération des agents publics. Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est décomposé en deux parts :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui constitue la part fixe ;
- Le complément indemnitaire annuel (CIA) qui constitue la part variable. Conformément à la délibération en vigueur au sein de la CA Sud Sainte Baume, il est versé, le cas échéant, au mois de décembre de chaque année.

Evolution du régime indemnitaire

Dans la continuité des années précédentes s'est poursuivi la mise en place de la révision quadriennale de l'IFSE de tous les agents.

Postes subventionnés

Actuellement, seul l'emploi de chargé de mission pour la mise en œuvre du Plan Climat-Air-Energie Territorial fait l'objet d'une subvention à hauteur de 30 000 € par an sur 3 ans.

Pour les recrutements prévus au titre de l'année 2026, une étude est menée pour bénéficier d'un financement pour le recrutement du chargé de projet « Trait de côte ».

En collaboration avec la Direction Générale des services, la Direction des Ressources Humaines travaille à l'élaboration des lignes directrices de gestion pour la période 2026-2032. Ce document constituera un socle pour la mise en œuvre de la politique des Ressources humaines.

Prospective pour 2026

Concernant la masse salariale, la projection réalisée pour le budget principal prévoit une augmentation d'environ 22 % pour 2026 en prenant en compte l'augmentation des charges (CNRACL, GVT, avancements), le report sur une année pleine des recrutements effectués en cours d'année 2025 ainsi que les recrutements envisagés pour 2026. Au vu du contexte national actuel, il apparaît difficile d'aller au-delà de ces prévisions.

Evolution des dépenses de personnel	2022	2023	2024	2025 prev	2026 prev
chapitre 012	2 246 800 €	2 380 136 €	2 826 118 €	3 539 867 €	4 306 600 €
evol.	2,61%	5,93%	18,74%	25,26%	21,66%
ratio dépenses de personnel /DRF	7,72%	8,07%	8,31%	10,46%	12,82%

Il est à noter que le ratio « Dépenses de personnel / Dépenses Réelles de Fonctionnement » est de 12,82 %.

OPTIONS POSSIBLES ET TRAVAUX EN COURS

- Sur les recettes d'investissement :

Si le contrat « Nos territoires d'abord », signé avec la Région Sud en décembre 2024 pour la période 2024-2029, garantit un soutien financier pour les projets structurants du territoire, plusieurs éléments de contexte incitent néanmoins à la prudence.

- **Le recentrage du dispositif départemental « Aide aux communes »** intervenu à compter de 2023, continue à produire ses effets sur les modalités de soutien du Département du Var aux projets d'investissement. Il a en effet été décidé en 2023 que ces aides seraient désormais exclusivement réservées aux communes membres, excluant les projets portés directement par l'intercommunalité. Cette évolution, bien que concertée, entraîne une diminution des ressources mobilisables par la CASSB, le Département ayant attribué 1 157 400 € de subventions en 2022.
- **La baisse continue des dotations de l'État**, telles que la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), le FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) ou encore le Fonds vert, constitue un autre facteur d'inquiétude. Les crédits délégués par la Préfecture du Var sont ainsi passés de 41,6 M€ en 2023 à 32,2 M€ en 2024, puis à 19,7 M€ en 2025. Il existe un risque réel de baisse des subventions de l'Etat à travers ces dispositifs en 2026.
- **Le renforcement des exigences environnementales imposées par les financeurs** complexifie l'élaboration des dossiers de demande de subvention, en imposant des critères plus stricts en matière de performance énergétique, de résilience climatique ou de sobriété foncière.

Bien que cet effort soit pleinement justifié au regard des impératifs de transition écologique, il représente un risque réel pour la mobilisation de financements, notamment pour les projets ne pouvant démontrer un impact environnemental suffisamment significatif ou immédiat. L'intégration systématique de cette dimension devient ainsi non seulement indispensable, mais également stratégique pour sécuriser les recettes d'investissement.

Dans ce contexte, la mobilisation de l'ensemble des leviers de financement disponibles demeure une priorité, notamment à travers les appels à projets spécifiques, y compris ceux financés par des fonds européens. Toutefois, l'accès à ces financements devient de plus en plus conditionné à la capacité des projets à répondre aux exigences de la transition écologique. Si cette évolution constitue une opportunité pour inscrire l'action publique dans une trajectoire durable, elle représente également un facteur d'incertitude supplémentaire quant à la sécurisation des recettes d'investissement.

- Sur les recettes de fonctionnement : le travail sur les bases fiscales se poursuit, toujours dans le cadre de l'engagement partenarial signé avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) qui traite ainsi les demandes de la CASSB en priorité. Ce travail permet d'augmenter les recettes sans augmenter les taux ; le travail d'optimisation des ressources et leur recouvrement est primordial et est géré au sein de la direction des Finances.
- Sur les dépenses d'investissement : assurer un suivi pluriannuel des opérations avec le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) dont le travail est à finaliser ainsi que des opérations gérées en Autorisations de Programme et Crédits de paiement (AP/CP) pour mieux répartir la charge de financement.
Par ailleurs, un travail est en cours afin d'élaborer un règlement relatif aux fonds de concours. Les montants attribués seront définis en fonction de l'intérêt intercommunal des projets

Les principales dépenses d'équipement prévues pour 2026 s'élèvent à environ 12,7 M€. Pour les grandes opérations, le détail prévisionnel est le suivant :

Nom de l'opération de travaux	PI 2026
Etudes hors opération	90 356 €
Dépenses diverses hors opération (dont aire de grand passage)	157 000 €
subvention d'équipement à Var THD	70 000 €
Aménagement et création bâtiments administratifs	313 000 €
Mobilier de bureaux	11 000 €
Voirie communautaire (toutes communes)	3 450 000 €
Matériel informatique et bureautique	150 000 €
Zone d'activités de Signes	469 000 €
Véhicules	125 000 €
PIDAF Sud Sainte Baume	749 000 €
Videosurveillance Caméra LAPI	50 000 €
Aménagement rues Evenos village	460 000 €
Aménagement Centre ancien de Signes	40 000 €
Aménagement espace Pub Berges de la Reppe Evenos	500 000 €
Programme annuel renouvellement des réseaux pluvial BANDOL	140 276 €
Programme annuel renouvellement des réseaux pluvial EVENOS	22 696 €
Programme annuel renouvellement des réseaux pluvial LA CADIERE D'AZUR	23 193 €
Programme annuel renouvellement des réseaux pluvial LE BEAUSSET	99 652 €
Programme annuel renouvellement des réseaux pluvial LE CASTELLET	66 377 €
Programme annuel renouvellement des réseaux pluvial ST CYR SUR MER	255 987 €
Programme annuel renouvellement des réseaux pluvial SANARY-SUR-MER	279 077 €
Programme annuel renouvellement des réseaux pluvial SIGNES	40 651 €
Gestion des eaux pluviales - chemin de la Garduère (BANDOL)	20 000 €
Aménagement du port de Bandol - SOGEB : dispositifs anti-pollution sur exutoires pluviaux	50 000 €
Opération Schéma directeur pluvial BEAU-1 : prolongement réseau DN600 sur 100ml et pose de 2 chemin de grilles av de la Résistance/ch du Beausset	127 400 €
Opération Schéma directeur pluvial CAS-02-SCC : création réseau DN300 sur 70ml + 2 grilles sur bd des Acacias	103 000 €
Opération Schéma directeur pluvial SCYR-03-SCA : dévoiement réseau avenue de la Mer et augmentation engouffrement amont rue du Général Onofri	60 300 €
Opération Schéma directeur pluvial SCYR-08-P1 : Avenues Arquier et Tauroentum	67 374 €
Opération Schéma directeur pluvial SAN-03-P1 : Avenue de la Résistance/Gallieni	43 000 €
Opération Schéma directeur pluvial SIG-2-SC2 : création d'un fossé de collecte rue lotissement La Roudelière	70 000 €
Opération Schéma directeur pluvial SIG-6-3 : PAPS - création exutoire du fossé avenue de Madrid	212 000 €
Pluvial : Mission "servitudes" réseaux publics en domaine privé	15 000 €
Amélioration fonctionnement déboureur quai Gélou + exutoires pluviaux (ST CYR)	200 000 €
Opération Schéma directeur pluvial SAN-01-P2 : Chemin des Roches et chemin de la Morvenède	200 000 €
Opération Schéma directeur pluvial EVE-01 : Route de Marseille à Toulon	24 000 €
Opération Schéma directeur pluvial SCYR-04 : quartier Banette	20 000 €
Ecoles du numérique (toutes communes)	210 000 €
Réaménagement quartier Portissol - Sanary	260 000 €
Etude pré-opérationnelle Eco Technopole de la Baou - Sanary	140 025 €
Travaux centre d'expo et de promotion touristique Evenos (dont 44% prise en charge par la commune)	768 000 €
Pluvial secteur Gorguette - Sanary	1 060 000 €
Pluvial secteur Pierreplane - Bandol	1 200 000 €
Etudes et travaux pistes cyclables si compétence voirie retenue	300 000 €
TOTAL	12 712 364 €

- Sur les dépenses de fonctionnement : volume important des charges récurrentes, contraintes et incompressibles. De nouvelles charges récurrentes sont à prendre en compte telles que la participation au centre de santé, de nouvelles dépenses pour l'exercice des compétences relatives au développement économique et à l'habitat, les subventions d'équilibre aux budgets annexes. Les dépenses absorbent également les révisions de prix.
- Sur le recours à l'emprunt : dans le contexte actuel d'augmentation des taux, chaque situation sera étudiée précisément et le recours à l'emprunt sera limité autant que possible afin de poursuivre la démarche de désendettement.

BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE DE COLLECTE ET TRAITEMENT DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - OM

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est la principale recette de ce budget. Il est proposé de reconduire en 2026 le taux cible de 11,50 %. Le produit en découlant est calculé sans revalorisation des bases, le projet de Loi de Finances 2026 étant trop incertain au moment de la rédaction de ce rapport. Les bases prévisionnelles 2025 sont les dernières connues à cette date. Le produit prévisionnel de la TEOM pour 2026 est donc identique à celui attendu pour 2025, soit pour rappel la répartition suivante :

COMMUNES	2026		
	BASES prev	Taux unique	PRODUIT
BANDOL	36 242 062	11,50	4 167 837
LE BEAUSSET	16 556 238		1 903 967
LA CADIÈRE	12 030 849		1 383 548
LE CASTELLET	9 603 830		1 104 440
EVENOS	3 511 433		403 815
RIBOUX	66 574		7 656
SAINT CYR SUR ME	35 599 477		4 093 940
SANARY SUR MER	53 637 450		6 168 307
SIGNES	6 838 649		786 445
Total bases estimées	174 086 562		20 019 955

Il est à noter que l'amélioration de la collecte de la redevance spéciale se poursuit. Le même produit que celui perçu en 2025 est prévu pour 2026, soit 1 M€.

En dépenses, le chapitre de charges générales est en augmentation au regard des révisions de prix qui ont un impact fort compte-tenu des montants concernés. Également, de nouvelles dépenses sont prises en compte :

- La mise en place du service de collecte des biodéchets génère 300 K€ de dépenses supplémentaires.
- La mise en place d'un nouveau service de collecte du verre en porte-à-porte pour 300 K€ par an.
- Le changement de mode de gestion de la déchetterie de Sanary-sur-Mer dans le cadre de l'optimisation de la gestion des déchetteries pour 200 K€.
- Une étude permettant d'optimiser la collecte et de préparer le prochain marché de collecte est à prévoir pour 100 K€.
- La mise en conformité des déchetteries nécessite la mise en œuvre de plans de défense incendie et le curage des réseaux d'eaux pluviales pour 50 K€.
- Le déménagement du prestataire pour la récupération des locaux du Centre Technique Communautaire a généré un avenant de 124 K€ en année pleine.

Concernant la gestion du personnel, il convient de souligner la mise en place d'un mécanisme de remboursement entre budgets, visant à renforcer la sincérité budgétaire. En effet, les fonctions ressources sont prises en charge par le budget principal, alors qu'elles bénéficient également aux budgets annexes. Ainsi, un remboursement est prévu pour compenser cette utilisation partagée. Pour ce budget annexe, le remboursement est d'environ 110 K€.

Ce budget a les capacités pour investir dans la construction d'un ou plusieurs centres d'exploitation. Une structure ainsi dédiée permettrait avant tout de favoriser la concurrence sur les marchés de collecte à venir mais également d'optimiser l'organisation du service, en centralisant les moyens humains et matériels. Ce projet vise à améliorer les conditions de travail des agents, réduire les coûts de fonctionnement à long terme, et renforcer la performance environnementale du service. Il constitue également un levier stratégique pour accompagner l'évolution des missions liées à la gestion des déchets.

Les principales dépenses d'équipement prévues pour 2026 sont les suivantes :

Nom de l'opération de travaux	Bénéficiaires	PI 2026
Fourniture de containers	TOUTES COMMUNES	250 000 €
Travaux déchèteries	TOUTES COMMUNES	60 000 €
Aménagements de PAV	TOUTES COMMUNES	150 000 €
Aménagement de logettes et abris containers	TOUTES COMMUNES	150 000 €
Abris a containers et bacs pour biodechets (obligation 2024)	TOUTES COMMUNES	260 000 €
Bioseaux	TOUTES COMMUNES	50 000 €
Réaménagements divers d'abris à containers en ascenseurs	TOUTES COMMUNES	70 000 €
Dechetteries - barrierae et camera LAPI	TOUTES COMMUNES	120 000 €
Travaux dans le déchetteries pour mise en conformité	TOUTES COMMUNES	50 000 €
Mise en place de points d'apport volontaire pour la fin de la collecte en sacs	SANARY	150 000 €
Ravalement des murs des déchèteries	TOUTES COMMUNES	250 000 €
Création graphique, impression et pose de nouveaux panneaux d'entrée des déchetteries	TOUTES COMMUNES	10 000 €
Acquisition d'un terrain pour la construction d'un centre d'exploitation	AGGLO	1 400 000 €
TOTAL		2 970 000 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Depuis le 1^{er} janvier 2025, toutes les communes sont gérées selon le même mode de gestion, c'est à dire en Délégation de Service Public (DSP). Ce qui a pour conséquence de modifier les grandes masses de la section de fonctionnement de ce budget annexe.

Comme évoqué lors des ROB précédents, l'équilibre de la section de fonctionnement sans excédents reportés n'était pas assuré. C'est pourquoi les recettes propres de ce budget devaient être revues à la hausse.

Le prix de l'eau potable, composé d'une part délégataire et d'une part collectivité, vise à assurer la couverture des charges du service public de l'eau potable.

- **La part délégataire** contribue à l'équilibre budgétaire du contrat du délégataire, incluant notamment les travaux concessifs (15 M€ sur 7 ans) et les prestations d'exploitation et de distribution de l'eau potable.
- **La part collectivité** permet d'équilibrer le budget annexe de l'eau, afin notamment de financer les études et travaux complémentaires nécessaires à une gestion patrimoniale durable des infrastructures.

Les tarifs de l'eau ont été augmentés pour faire face aux difficultés structurelles de ce budget ainsi qu'aux nécessaires investissements pour garantir la sécurité d'approvisionnement en eau potable.

Ce budget retrouve désormais une capacité d'autofinancement et les moyens de financer les travaux nécessaires sur les réseaux et ouvrages d'eau potable, notamment ceux issus du schéma directeur.

Concernant la gestion du personnel, il convient de souligner la mise en place d'un mécanisme de remboursement entre budgets, visant à renforcer la sincérité budgétaire. En effet, les fonctions ressources sont prises en charge par le budget principal, alors qu'elles bénéficient également aux

budgets annexes. Ainsi, un remboursement est prévu pour compenser cette utilisation partagée. De même, le poste de responsable du service de l'eau, rémunéré sur le budget principal, fera l'objet d'un remboursement au titre de son activité réalisée pour le budget annexe dédié à l'eau potable. Pour ce budget annexe, le remboursement total est d'environ 135 K€.

Les investissements 2026 prennent en compte certains travaux issus du schéma directeur selon un degré de priorité étudié avec les communes et dans la limite des capacités financières de ce budget annexe. A ces travaux, il convient d'ajouter les travaux concessifs des délégataires à hauteur de 13 M € (SUEZ : 8,3 M € + VEOLIA 4,7 M €) sur les 7 années du contrat (échéance 2031).

La recherche de subventions est toujours active mais les projets en eau potable sont peu financés. Les subventions obtenues seront inscrites lors de leur notification, si les travaux correspondants sont prévus au budget.

Les principales dépenses d'équipement prévues pour 2026 sont les suivantes :

Nom de l'opération de travaux	Bénéficiaires	PI 2026
Acquisition véhicule technicien réseaux	AGGLO	30 000 €
Etude structure des réservoirs	TOUTES COMMUNES	300 000 €
Sécurisation et réhabilitation des réservoirs	TOUTES COMMUNES	125 000 €
Extension et restructuration de réseaux PORTISSOL tranche 3 B	SANARY	180 000 €
Extension et restructuration de réseaux- Alimentation BENDOR	BANDOL	320 000 €
Extension et restructuration de réseaux -Quai rouge	BANDOL	300 000 €
Extension et restructuration de réseaux - Chemin de Beaucours	SANARY	175 000 €
Extension et restructuration de réseaux - Impasse Gerboise	SANARY	100 000 €
Extension et restructuration de réseaux - Boulevard de la plage	SAINT CYR	400 000 €
Extension et restructuration de réseaux - Maillage réseaux avec Evenos	LE BEAUSSET	100 000 €
Extension et restructuration de réseaux - Chemin Cimetière / Croix Vieille	SIGNES	12 000 €
Extension et restructuration de réseaux - Travaux de purge/ remplacement des con	SIGNES	50 000 €
Extension et restructuration de réseaux - Le Camps - Zone UB (route du Maquis)	LE CASTELLET	190 000 €
Extension et restructuration de réseaux - Maillage Marenc et des Costes	LA CADIERE	90 000 €
Extension et restructuration de réseaux - Chemin de la Cambuse	LA CADIERE	200 000 €
Extension et restructuration de réseaux - Rue de la République	LA CADIERE	85 000 €
Travaux forages, sources, traitement	AGGLO	20 000 €
Préservation ressource	SANARY	75 000 €
Mise aux normes des branchements	SANARY	100 000 €
enveloppe petits travaux divers	TOUTES COMMUNES	40 000 €
Mobilier service eau	AGGLO	2 000 €
TOTAL		2 894 000 €

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Depuis 2023, le budget de l'assainissement est géré entièrement en délégation de service public. Le principal enjeu sur ce budget annexe sera de regrouper progressivement les contrats afin de bénéficier d'effets de volume et réduire les charges fixes facturées par les délégataires.

Actuellement, l'équilibre de la section d'exploitation est assuré. La surtaxe intercommunale permet de couvrir les dépenses d'exploitation et d'autofinancer l'investissement ;

A la suite de la réforme de l'agence de l'eau, le budget doit reverser la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement pour 50 K€.

Concernant la gestion du personnel, il convient de souligner la mise en place d'un mécanisme de remboursement entre budgets, visant à renforcer la sincérité budgétaire. En effet, les fonctions ressources sont prises en charge par le budget principal, alors qu'elles bénéficient également aux budgets annexes. Ainsi, un remboursement est prévu pour compenser cette utilisation partagée. De

même, le poste du directeur du service de l'assainissement, rémunéré sur le budget principal, fera l'objet d'un remboursement au titre de son activité réalisée pour le budget annexe dédié à l'assainissement. Pour ce budget annexe, le remboursement total est d'environ 130 K€.

Le volume de dépenses d'investissement est en hausse comparé aux exercices précédents notamment du fait de la prise en compte du schéma directeur selon un degré de priorité étudié avec les communes. Les principales dépenses d'équipement prévues pour 2026 sont les suivantes :

Nom de l'opération de travaux	Bénéficiaire	PI 2026
enveloppe - Divers pour ajustement sans opération	AGGLO	130 000 €
Le camp creation réseau ass 400 ml	LE CASTELLET	960 000 €
Réhabilitation Emissaires secondaires Sanary	SANARY	200 000 €
Réhabilitation Emissaires secondaires Bandol	BANDOL	500 000 €
Mise en conformité Station d'épuration de la zone d'entreprises de Signes	AGGLO	200 000 €
Réhabilitation des collecteurs - Rue de la République	LA CADIERE	100 000 €
Réhabilitation des collecteurs - La Ragle	LE BEAUSSET	950 000 €
Réhabilitation des collecteurs - Quartier Bellevue, Albert 1er	BANDOL	550 000 €
Réhabilitation des collecteurs - Rues Voltaire/République	BANDOL	170 000 €
Réhabilitation des collecteurs - Rue Buffon - Chemisage	BANDOL	150 000 €
Réhabilitation des collecteurs - Chemin de l'Huide	SANARY	507 500 €
Réhabilitation des collecteurs - Traverse de l'Huide	SANARY	460 000 €
Réhabilitation des collecteurs - Impasse Gerboise	SANARY	130 000 €
Réhabilitation des collecteurs - Chemin de Bacchus/Chemin de la Lange	SANARY	800 000 €
Réhabilitation des collecteurs - Impasse du Sextant	SANARY	42 000 €
Réhabilitation des collecteurs - D559 - tranchée ouverte	SAINT CYR	94 250 €
Réhabilitation des collecteurs - D87 - tranchée ouverte	SAINT CYR	249 600 €
Réhabilitation des collecteurs - Chemin du Puits d'Isnard	LE BEAUSSET	80 000 €
Réhabilitation des collecteurs - Rue Portalis	LE BEAUSSET	450 000 €
Réhabilitation des collecteurs - Route de Marseille R164-R164	LE BEAUSSET	196 000 €
Réhabilitation des collecteurs - Route de Marseille R52-R106	LE BEAUSSET	15 400 €
Réhabilitation des collecteurs - Avenue Coreil/chemin de la Peyranne	EVENOS	71 000 €
Réhabilitation des collecteurs - Chemin Moutin/impasse Noria	EVENOS	89 000 €
Réhabilitation des collecteurs - Rue du Portail + contre allées Marseillaise	SIGNES	520 000 €
Réhabilitation des collecteurs - Rue de l'hôpital - reprise	SIGNES	25 900 €
Réhabilitation des collecteurs - D2 - reprise	SIGNES	250 000 €
Réhabilitation des collecteurs - Rue de la Croix Vieille - reprise	SIGNES	160 000 €
Réhabilitation du réseau EU - Quartier Portissol	SANARY	210 000 €
Divers travaux d'urgence	AGGLO	200 000 €
TOTAL		8 460 650 €

A titre d'information les travaux concessifs réalisés par le délégataire sont les suivants :

Installation de panneaux photovoltaïques - STEP Pointe grenier	SAINT CYR	50 957 €
Mise en place d'un projet de REUT pour arrosage - STEP Pointe grenier	SAINT CYR	63 696 €
Etude de criticité olfactive-réalisation d'un audit ventilation et désodorisation	TOUTES COMMUNES	30 528 €
Travaux d'amélioration supplémentaires identifiés pour lutter contre le H2S	TOUTES COMMUNES	66 667 €
		211 848 €

BUDGET ANNEXE GEMAPI

La compétence GEMAPI concerne principalement la lutte contre les submersions marines. Cette lutte peut engendrer des montants de travaux conséquents, notamment les travaux de lutte contre le recul du trait de côte pour lequel de nouvelles études stratégiques et cartographiques, qui n'ont pas pu être

réalisées en 2025, sont à réaliser afin de définir le montant des investissements pluriannuels à venir en fonction des enjeux qui seront retenus.

Concernant l'étude cartographique : les communes littorales identifiées comme exposées à l'érosion côtière ont l'obligation d'intégrer dans leurs documents d'urbanisme une cartographie des zones d'exposition au recul du trait de côte à horizon 30 et 100 ans. Les trois communes littorales de la CASSB sont directement concernées par cette obligation réglementaire.

Afin de répondre efficacement aux attendus de l'État tout en optimisant les moyens mobilisés, la CASSB étudie la possibilité de coordonner un groupement de commande (avec remboursement par les trois communes littorales conformément à leur obligation réglementaire). Cette démarche permettrait :

- De réaliser des économies d'échelle
- D'uniformiser la méthodologie de l'étude
- De garantir une cohérence intercommunale dans la réponse aux enjeux du recul du trait de côte

Concernant l'étude stratégique : la CASSB souhaite se doter d'une stratégie globale de gestion du trait de côte afin d'anticiper notamment les problématiques relatives aux enjeux d'érosion et de submersion. Cette étude permettra de disposer d'un diagnostic partagé, d'identifier les compétences des parties prenantes (Etat, collectivités, EPCI) et leur bonne articulation, de définir les enjeux et stratégies locales puis d'établir un plan d'actions tenant compte de l'éventail des solutions existantes, notamment celles fondées sur la nature.

La taxe GEMAPI constitue la seule ressource du budget dédié à cette compétence. Elle doit permettre de couvrir l'ensemble des dépenses prévues pour l'exercice 2026, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il est donc proposé de reconduire le même niveau de produit que l'an dernier, soit environ 1,6 M€.

Le niveau actuel du produit de la taxe repose sur une situation transitoire, en attente des résultats de deux études en cours, notamment sur le recul du trait de côte. Bien qu'aucune modification ne soit envisagée pour l'exercice 2026, une révision à la hausse pourrait s'imposer à court ou moyen terme selon l'ampleur des travaux et les besoins de financement qui en découleront.

Si nécessaire, le budget principal pourra, selon ses possibilités, subventionner le budget GEMAPI.

Les principales dépenses en fonctionnement sont la contribution aux syndicats de la Reppe et du Grand Vallat et du Gapeau (900 K€), l'entretien des cours d'eau et le remboursement des intérêts de la dette.

Comme pour les autres budgets annexes, la gestion du personnel fait l'objet d'un mécanisme de remboursement entre budgets, visant à garantir la sincérité budgétaire. En effet, les fonctions support (ressources humaines, finances, etc.) sont prises en charge par le budget principal, alors qu'elles bénéficient également aux budgets annexes. Un remboursement est donc prévu pour compenser cette utilisation partagée.

Le poste de responsable du service GEMAPI, rémunéré sur le budget principal, fera également l'objet d'un remboursement par ce budget annexe d'un montant correspondant à la quote-part de son activité pour cette compétence. Pour ce budget annexe, le remboursement total est d'environ 40 K€.

Pour 2026, il est prévu en investissement des travaux de renaturation des berges des cours d'eau pour 120 K€, l'étude cartographique et son remboursement en recette au chapitre 45 pour 240 K€ et l'étude stratégique liée au recul du trait de côte pour 240 K€.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Ce budget s'équilibre avec une subvention versée par le budget principal reconduite chaque année.

En fonctionnement, les nouvelles dépenses à prendre en compte sont notamment :

- Une ligne régulière de desserte de la ZA de Signes depuis la Gare de Sanary/Ollioules ainsi que des navettes durant la saison estivale pour 375 K€.
- La poursuite de la ligne estivale reliant le Beausset-Cadière-Castellet et les 3 communes du littoral.
- La poursuite des navettes pour les jours de marchés de certaines communes, des navettes inter-quartiers et des navettes estivales.
- Une étude pour une ligne de covoiturage pour 20 K€.
- Une étude pour des vélos bus sur les parcours scolaires primaires pour 20 K€.
- Etudes pour la fusion des transports scolaires et urbains afin d'optimiser les coûts et obtenir un véritable maillage de desserte du territoire pour tous les usagers pour 55 K€.
- Les révisions de prix sont également prises en compte.

Les dépenses de fonctionnement intègrent également les charges liées aux prestations de transport, qui constituent le cœur de l'activité de ce budget annexe.

Les prestations de **transport scolaire**, hors frais de personnel, sont estimées à 2,8 M € pour l'exercice 2026, soit 58,5 % des dépenses de fonctionnement.

Les prestations de **transport urbain** représentent, quant à elles, un montant prévisionnel d'environ 1,5 M €, correspondant à 30,8 % des dépenses de fonctionnement. Ce poste reflète la volonté de maintenir une offre de mobilité adaptée aux besoins du territoire.

Concernant la gestion du personnel, il convient de souligner la mise en place d'un mécanisme de remboursement entre budgets, visant à renforcer la sincérité budgétaire. En effet, les fonctions ressources sont prises en charge par le budget principal, alors qu'elles bénéficient également aux budgets annexes. Ainsi, un remboursement est prévu pour compenser cette utilisation partagée. Pour ce budget annexe, le remboursement total est d'environ 45 K€.

Les recettes de fonctionnement, quant à elles, proviennent majoritairement des contributions perçues au titre du versement mobilité et des participations de la Région, complétées par les produits issus des usagers.

Les recettes d'abonnement au transport scolaire sont évaluées pour l'année 2026 à 173 K€, tandis que les ventes de tickets liées au transport urbain devraient générer environ 40 K€. Ces produits traduisent la participation directe des usagers au financement du service public de transport.

La participation de la Région Sud, au titre de la compétence transport, est estimée à 1,3 M € pour l'exercice 2026, un niveau stable par rapport aux années précédentes.

Le versement mobilité, incluant la contribution de la MSA, constitue la principale ressource de ce budget. Son produit est estimé à 2,25 M €, sur la base d'un taux de 0,80 %.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement et d'améliorer les principaux ratios financiers, la subvention du budget principal devrait s'élever à environ 1 M€. Elle sera versée en fonction des besoins du budget annexe.

Concernant la section d'investissement, comme évoqué supra, le schéma directeur cyclable a été adopté en mars 2025 et prévoit des investissements d'envergure pour la création d'itinéraires cyclables. Une étude juridique est en cours pour déterminer la compétence qui correspond à ces investissements,

à savoir, s'agit-il de travaux de voirie qui devront être portés par le budget principal ou bien de travaux dans le cadre de la mobilité, qui seraient dans ce cas comptabilisés sur le budget annexe des transports.

La question n'est pas encore tranchée à l'heure de la rédaction du présent rapport. Dans le 2^{ème} cas, le budget principal devra certainement abonder le budget annexe des transports pour équilibrer ces dépenses via une subvention d'équipement. Les dépenses sont affichées ici pour information dans l'attente de la position à retenir.

Les principales dépenses d'équipement, prévues pour 2026 sont les suivantes :

Nom de l'opération de travaux	Bénéficiaires	PI 2026
Parking de covoiturage Echangeur autoroutier	LE CASTELLET	25 000 €
Aménagement ADAP Bandol/St Cyr/Sanary- Création et modification d'arrêts de bus (Signes ,...)	AGGLO	180 000 €
Enveloppe divers travaux parking covoiturage	AGGLO	100 000 €
Enveloppe divers travaux arrêt bus (signalisation, réfection..)	AGGLO	50 000 €
Mise en place exploitation et billetterie informatisée - transport urbain	AGGLO	140 000 €
Equipements réserves - transport scolaire	AGGLO	4 000 €
Equipements - transport urbain	AGGLO	36 000 €
Etude signalétique des arrêts bus sur l'ensemble du territoire	AGGLO	25 000 €
Aménagements signalétique des arrêts de bus après étude	AGGLO	70 000 €
Travaux Parking de co-voiturage Evenos	EVENOS	30 000 €
Etudes de faisabilité aires de covoiturage	AGGLO	30 000 €
Totem d'entrée parking de covoiturage	LE CASTELLET	10 000 €
Etudes et travaux pistes cyclables si compétence mobilité retenue	AGGLO	300 000 €
TOTAL		1 000 000 €

BUDGET ANNEXE DU TOURISME

Depuis sa création, le budget annexe dédié ne dispose d'aucune recette propre et est intégralement financé par le budget principal.

Un travail collaboratif est en cours avec les communes membres pour définir les modalités de mise en œuvre d'un nouveau projet intercommunal.

Concernant la gestion du personnel, il convient de souligner la mise en place d'un mécanisme de remboursement entre budgets, visant à renforcer la sincérité budgétaire. En effet, les fonctions ressources sont prises en charge par le budget principal, alors qu'elles bénéficient également aux budgets annexes. Ainsi, un remboursement est prévu pour compenser cette utilisation partagée. Pour ce budget annexe, le remboursement total est d'environ 45 K€.

Le vote des budgets primitifs s'effectuant avant la reprise des résultats, le montant de la subvention du budget principal doit permettre l'équilibre global du budget. Le versement de cette subvention d'équilibre sera ajusté en fonction des besoins réels du budget annexe.

BUDGET ANNEXE DU SPANC

Il n'y a pas d'évolutions majeures sur le budget annexe du SPANC. Celui-ci devrait suivre la même dynamique que le budget 2025.

CONCLUSION

Les orientations budgétaires des prochaines années doivent anticiper des investissements majeurs pour le territoire, notamment ceux liés au plan de mobilité, au schéma cyclable, à la gestion du trait de côte, aux schémas directeurs (eau, assainissement, pluvial), au traitement des biodéchets et au développement touristique. Ces enjeux s'inscrivent dans un contexte national marqué par la contribution des collectivités au redressement des finances publiques.